

LA VIE ECONOMIQUE

- [Rencontre avec les syndicats : Macron veut ouvrir « une autre séquence »](#)
- [Emploi : les entreprises peinent à trouver des bras](#)
- [Les embauches des cadres au plus haut. Oui, mais...](#)
- [Avec leur nouvel accord, le Japon et l'UE passent un message contre le protectionnisme](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Suppression des ARS, C à 35 euros... les syndicats prennent position sur le rapport Vigier](#)
- [Médicaments : priorité aux intérêts économiques ?](#)

FISCALITE

- [Fiscalité : la lutte contre la fraude fiscale a moins rapporté en 2017](#)
- [Facebook France : 1,9 million d'euros d'impôts seulement](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Pourquoi Renault a signé des ventes mondiales record au 1er semestre](#)
- [La grève a coûté 790 millions d'euros à la SNCF](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Hauts-de-Seine. Asnières, Colombes : des emplois à venir sur le chantier du tramway](#)

LEGISLATION / RAPPORTS DIVERS

- [Tout sur le rapport CAP22](#)

PROCHAIN NUMERO DU CRIBLE
LE 4 SEPTEMBRE 2018

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :
eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Rencontre avec les syndicats : Macron veut ouvrir « une autre séquence »

Le 17/07/18, le président **Macron** a reçu les organisations syndicales et patronales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Medef, CPME et U2P). L'objectif : l'agenda social des prochains mois, qui comprendra entre autres la réforme de l'assurance-chômage. Selon **François Asselin**, président de la **CPME**, Emmanuel Macron a expliqué qu'il entendait passer à « une autre séquence » sociale, et qu'il souhaitait désormais plus de dialogue, après une année de réformes où tout s'est déroulé rapidement. Pour M. Asselin, il s'agit d'un « vrai tournant » : « *Le président de la République a dit: 'dans la première année de mandat il fallait débloquer certaines situations, je suis allé vite, c'était ma volonté, je l'assume et maintenant je passe dans une autre séquence où je vais - entre guillemets - avoir besoin de m'appuyer sur les partenaires sociaux, sur les corps intermédiaires'* ». **Laurent Berger**, secrétaire général de la **CFDT**, a de son côté déclaré que des rencontres bilatérales étaient planifiées à la rentrée avec Edouard Philippe, premier ministre, et qu'ensuite il y aurait une rencontre multilatérale sur l'assurance-chômage. Sur ce sujet, le gouvernement voudrait que la négociation soit terminée avant fin février. Pour M. Berger, il y a là une réelle « *volonté de revenir à une République contractuelle et à une forme de dialogue entre organisations syndicales et patronales de l'Etat* ». **Pascal Pavageau**, secrétaire général de **FO** a salué les « *signaux [donnés] dans la volonté renouvelée de travailler avec les interlocuteurs sociaux* ». Cependant, dans l'attente de la feuille de route qui devra être remise au gouvernement en septembre, il affirme rester « *prudent* ». **Philippe Martinez**, secrétaire général de la **CGT**, a déclaré pour sa part qu'il avait effectivement entendu ce qu'avait dit M. Macron concernant les réformes menées « *tambour battant* » l'année dernière, mais pas que la méthode allait « *changer* ». Enfin, **Geoffroy Roux de Bézieux**, président du **Medef** a simplement rappelé les points qui ont été mis en avant lors de la rencontre, comme « *les difficultés de recrutement des entreprises [et] leurs mutations technologiques* ».

<http://www.lefigaro.fr/social/2018/07/17/20011-20180717ARTFIG00153-rencontre-avec-les-syndicats-macron-veut-ouvrir-une-autre-sequence.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 17/07/2018, avec AFP Agence)

[Retour au sommaire](#)

● Emploi : les entreprises peinent à trouver des bras

Les entreprises éprouvent des difficultés à embaucher. **Cyril Nouveau**, directeur des statistiques, des études et de l'évaluation chez Pôle emploi : « *En 2017, entre 200 000 et 330 000 recrutements ont été abandonnés en France faute de candidats* ». Une situation qui peut paraître paradoxale dans un pays où le chômage touche 9,2 % de la population au premier trimestre 2018 (Insee). Deux facteurs expliquent ce phénomène : **01)-** La croissance économique ; **02)-** L'inadéquation entre les demandes des entreprises et les compétences des salariés. **Les secteurs les plus touchés** : le bâtiment et l'industrie. Ainsi 67 % des entreprises du bâtiment et 42 % des entreprises industrielles ont déclaré avoir eu des difficultés à recruter en avril. Pour le bâtiment, c'est le niveau le plus élevé depuis janvier 2009. D'après **Bruno Ducoudré**, économiste à l'OFCE (observatoire français des conjonctures économiques), d'autres secteurs comme l'hôtellerie-restauration, les transports ou le soutien aux entreprises commencent à connaître des tensions. De son côté, **l'Insee** a publié des chiffres qui montrent que 37 % des sociétés du tertiaire embauchent difficilement. **M. Nouveau** : « *Mais la très grande majorité des offres sont pourvues, dans la moitié des cas en moins de 38 jours* ». Et un rapport de Pôle Emploi de décembre 2017 précise : « *Parmi les 3,2 millions d'offres déposées à Pôle emploi sur une année, 2,9 millions ont été pourvues, [soit 90 % d'entre elles]* ». **M. Nouveau** explique que les difficultés pour embaucher n'impliquent pas souvent que le recrutement soit abandonné. Cela entraîne plus généralement un allongement de la période de recrutement, « *un ajustement à la baisse des attentes de l'employeur ou bien la réalisation d'une formation complémentaire pour le salarié* ». L'ensemble des spécialistes de l'emploi considère que c'est dans l'amélioration de la conjoncture économique depuis plusieurs mois que réside la raison principale des difficultés d'embauche. Pour rappel, la croissance était de 1,1 % en 2016 et de 2,3 % en 2017. Une accélération nette qui a amené les entreprises à vouloir toutes embaucher en

même temps, d'où un engorgement, selon **M. Ducoudré**. Néanmoins, le ralentissement de la croissance subi par la France au premier trimestre 2018 (+ 0,2 % d'après l'Insee, après + 0,6 % à + 0,8 % depuis fin 2016) devrait contribuer à ce que ces difficultés soient temporaires. **M. Ducoudré** : « *L'emploi marchand évolue en moyenne avec un trimestre de retard sur l'activité économique. Les tensions sur le recrutement devraient donc retomber un peu à partir du deuxième trimestre 2018* ». **Julien Pouget**, chef du département conjoncture de l'Insee, explique, lui, que c'est « *l'indisponibilité de main-d'œuvre compétente* » qui est la barrière à l'embauche « *la plus fréquemment citée* » par les entreprises. Tous les niveaux de qualification sont touchés. La réponse ? **La formation professionnelle**. C'est pourquoi le gouvernement a présenté un plan en septembre 2017, plan dans lequel il va consacrer 15 milliards d'euros sur une période de 5 ans à un million de jeunes et à un million de chômeurs de longue durée. Toutefois, **M. Jessua**, de Coe-Rexecode, estime que « *cette politique n'aura pas des effets immédiats* ». Pour sa part, M. Ducoudré juge qu'il ne faut pas non plus tout attendre de l'Etat et que les sociétés peuvent recruter du personnel non qualifié et le former en interne. Autre problème qui revient régulièrement dans les études et rapports : une discrimination dans les embauches. **M. Ducoudré** : « *À qualification égale, les personnes habitant dans les quartiers prioritaires sont davantage au chômage* ». Le président **Macron** a, par conséquent, lors d'une rencontre avec 100 patrons le 17/07/18, demandé qu'un effort soit fait pour renforcer l'apprentissage dans les quartiers concernés. Enfin, selon Emmanuel Macron et plusieurs économistes, **la réforme de l'assurance-chômage** serait un levier important pour résoudre les problèmes de recrutement. « *Le système actuel n'incite pas assez au retour à l'emploi* ». Vers quoi se dirige-t-on ? **M. Martinot**, économiste à l'Institut Montaigne : « *[La solution serait de] faire évoluer la durée maximale des allocations chômage en fonction de la conjoncture économique : lorsqu'il y a beaucoup de chômage, la durée pourrait être plus longue, et inversement* ».

https://www.la-croix.com/Economie/France/entreprises-mal-trouver-bras-2018-07-20-1200956475?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20180721&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_PERSONNALISEE&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed&ope=eyJndWlkljoiOTgyMjE2YjRmNDJfOWE4YzVkYWZmZGUzODY2YjJhZWQifQ==#

(Source : www.la-croix.com du 20/07/2018, Julien Da Sois)

● **Les embauches des cadres au plus haut. Oui, mais...**

D'après le dernier baromètre de l'**Apec** (association pour l'emploi des cadres), les embauches des cadres restent à un niveau élevé : 62 % des entreprises interrogées ont affirmé avoir recruté un cadre au 2^{ème} trimestre ; et avoir l'intention d'en recruter au moins un au 3^{ème} trimestre (73 % déclarent qu'elles sont sûres que leur intention deviendra une embauche effective). 46 % des entreprises (contre 40 % il y a un an) déclare un volume de recrutement de cadres en augmentation ; le nombre de celles qui déclarent des recrutements moins importants est, lui, en baisse (- 6 points, à 17 %). Enfin, un tiers des sociétés interrogées déclarent un volume de recrutement stable. **Les secteurs les mieux placés** : l'informatique (6 entreprises sur 10 ont embauché au 2^{ème} trimestre). Viennent ensuite l'industrie, la construction, le conseil et service aux entreprises et l'ingénierie en recherche et développement. **Les secteurs où les projections sont les moins favorables**, même si toujours hautes : la banque et l'assurance (67 % de prévision d'embauches au 3^{ème} trimestre, contre 75 % au 2^{ème} trimestre), le médico-social (45 % au 3^{ème} trimestre, contre 58 % au 2^{ème}). D'une manière générale, pour le 3^{ème} trimestre, la prudence est à l'ordre du jour chez les chefs d'entreprise. Ils sont désormais 56 % (- 3 points) à envisager des embauches au 3^{ème} trimestre, contre 59 % pour les deux premiers trimestres. Pourquoi cette prudence ? Le ralentissement de la croissance et la baisse des prévisions avancées par l'Insee, la Banque de France et la Commission européenne.

[https://www.latribune.fr/carrieres/recrutement/les-embauches-des-cadres-au-plus-haut-oui-mais-785557.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180720](https://www.latribune.fr/carrieres/recrutement/les-embauches-des-cadres-au-plus-haut-oui-mais-785557.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180720)

(Source : www.latribune.fr du 20/07/2018, Grégoire Normand)

[Retour au sommaire](#)

● Avec leur nouvel accord, le Japon et l'UE passent un message contre le protectionnisme

Le 17/07/18, l'Union européenne (UE) a signé un accord de libre-échange avec le Japon. C'est accord est, selon le communiqué publié à cette occasion, « *un message fort contre le protectionnisme* » instauré par le président des Etats-Unis, Donald Trump. **Shinzo Abe**, premier ministre japonais, **Jean-Claude Juncker**, président de la commission européenne, **Donald Tusk**, président du Conseil européen : « *Nous célébrons la signature d'un accord commercial extrêmement ambitieux entre deux des plus grandes économies du monde* ». Le texte de l'accord va être soumis au parlement européen d'ici la fin de l'année, sans avoir besoin de l'accord de tous les parlements de l'UE. Le parlement japonais doit le ratifier de son côté. Date d'entrée en vigueur prévue : 2019. Son nom : Jefta (Japan-UE free trade agreement, accord de libre-échange Japon-UE). La zone de libre-échange couvrira près d'un tiers du PIB (produit intérieur brut) mondial et quelque 600 millions d'habitants.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/avec-leur-nouvel-accord-le-japon-et-l-ue-passent-un-message-contre-le-protectionnisme_2026093.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 17/07/2018, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Suppression des ARS, C à 35 euros... les syndicats prennent position sur le rapport Vigier

Le 19/07/18 a été rendu public le rapport du député **Philippe Vigier**. Un document qui avance 25 propositions pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires. Les trois principales propositions, du moins celles qui font réagir le plus les syndicats des professions médicales : **01)- La consultation à 35 euros dans les zones sous denses**. Réaction des syndicats. **MG France** : revaloriser oui, mais autrement ; **CSMF** : pour une consultation à 35 euros mais sur tout le territoire ; **UFML** : pour une consultation à 70 euros dans les zones sous denses et à 50 euros ailleurs ; **FMF** : non, la revalorisation proposée est insuffisante et « *démagogique* » ; **SML** : la proposition est insuffisante car en-dessous de la moyenne européenne, où la consultation est à 50 euros. **02)- Le conventionnement sélectif dans les zones sur denses**. Réactions. **MG France** : la proposition n'a pas de sens car il n'existe pas de zones sur denses, « *à part quelques centres-villes ici ou là* ». Le risque : que les jeunes médecins fuient vers le salariat, le statut de remplaçant ou encore vers d'autres professions ; **CSMF** : la proposition est jugée « *incohérente* » ; **UFML** : est résolument contre car cela « *aggraverait l'effondrement de l'exercice de la médecine générale et de certaines spécialités* » ; **FMF** : contre également car c'est « *toute la France qui est en train de se désertifier* » ; **SML** : contre car cela risquerait de faire fuir les jeunes médecins vers le salariat. **03)- La suppression des ARS** (agences régionales de santé). Réactions. **MG France** : l'idée est jugée irréaliste, la solution se trouvant plutôt dans une gouvernance qui associerait mieux les professionnels de santé « *notamment à travers les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé, Ndlr)* » ; **CSMF** : il vaudrait mieux repositionner les ARS, redéfinir leur rôle, que les supprimer ; **UFML** : pour, car elles sont jugées « *trop coûteuses, [avec] un pouvoir surdimensionné et échappant à toute surveillance indépendante* ». Pour une « *vraie démocratie libérale* », il faudrait instaurer une gouvernance associant à égalité les représentants des patients, des soignants et de l'administration ; **FMF** : ne voit pas l'intérêt car les ARS seraient certainement remplacées par une autre structure. A quoi bon alors les supprimer ? ; **SML** : Pas contre, à cause des dérives du pouvoir des ARS qui devraient être « *le trait d'union entre la politique gouvernementale et les acteurs de santé, [sans] devenir un espace décisionnaire* ».

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/07/23/suppression-des-ars-c-35-euros-les-syndicats-prennent-position-sur-le-rapport-vigier_860051?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20180723&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20180723&utm_medium=newsletter

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 23/07/2018, Martin Dumas Primbault)

[Retour au sommaire](#)

● **Médicaments : priorité aux intérêts économiques ?**

Le 20/06/18 était présenté un **Livre blanc**, signé entre autres par des associations comme Médecins du monde ou la Ligue nationale contre le cancer. Ce livre blanc dénonçait la hausse des prix des médicaments dits « *innovants* ». On notera, à ce sujet, que **la Cour des comptes** considère elle aussi que les tarifs appliqués sont injustifiés. Le 10/07/18, a eu lieu le **Conseil stratégique des industries de santé (Csis)**. Selon **Le Quotidien du médecin**, « *les firmes pharmaceutiques en sortent privilégiées* ». Les mesures annoncées par le premier ministre, **Edouard Philippe**, destinées à accélérer l'accès aux nouveaux médicaments. **01)**- Le système d'accès précoce aux médicaments va être renforcé. **02)**- Le protocole d'évaluation des médicaments va être réformé. Réaction d'associations de la société civile : cette dernière mesure ne doit pas se faire « *aux dépens de cette évaluation qui, selon les industriels, est le premier frein à la mise sur le marché* ». Le Quotidien remarque que, dans les faits, les retards sont plutôt dus à la durée de négociation des prix. Et le scandale du Mediator est une des preuves qu'il est impératif d'améliorer l'évaluation des médicaments. **03)**- Les délais avant autorisation d'essais cliniques, défavorables à l'attractivité de la recherche clinique en France d'après M. Philippe, vont être revus à la baisse. Réaction : cette mesure inquiète les auteurs du Livre blanc quant au respect de l'éthique. **Le Quotidien du médecin** : « *Si le prix des nouveaux médicaments ne cesse d'augmenter, ce n'est pas l'Etat qui tente de l'empêcher. En effet, celui-ci s'est engagé à permettre l'augmentation du chiffre d'affaire des firmes réalisé sur les médicaments remboursables par la sécurité sociale* ». Les services du premier ministre ont indiqué qu'un « *plancher minimal de croissance annuelle* » allait être instauré. **Les auteurs du Livre blanc** : « *En clair, l'intérêt économique des industriels de santé passe avant une juste allocation des cotisations sociales et des impôts. De plus, rien n'a été engagé pour rendre plus transparent les coûts des médicaments* ». Enfin, ces derniers constatent qu'une question grave n'a pas été abordée lors du Csis : la pénurie de médicaments à grand intérêt thérapeutique.

<https://www.vivamagazine.fr/node/173549>

(Source : vivamagazine.fr du 14/07/2018, Anastasia Chauchard)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Fiscalité : la lutte contre la fraude fiscale a moins rapporté en 2017**

Le 17/07/18, le rapport annuel de la **DGFIP** (direction générale des finances publiques) a indiqué que **la lutte contre la fraude fiscale** avait moins rapporté au pays en 2017. Pourquoi ? A cause entre autres d'une baisse de régime des guichets de régularisation des évadés fiscaux. Les redressements fiscaux, pour l'année 2017, ont rapporté 17,9 milliards d'euros (- 1,6 milliard par rapport à 2016 qui avait rapporté 19,5 milliards d'euros ; et - 3,3 milliards par rapport à 2015 qui avait rapporté 21,2 milliards d'euros). Autre baisse : les créances fiscales recouvrées, « *c'est-à-dire les sommes effectivement encaissées par l'administration après éventuelle contestation des contribuables, passées de 11,1 milliards en 2016 à 9,4 milliards d'euros l'an dernier* ». Deux raisons aux fluctuations entre 2017 et 2016, d'après **Bruno Parent**, directeur général des finances publiques : **01)**- La baisse du régime du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR). Ce dernier avait été mis en place en 2013 afin de favoriser la régularisation des évadés fiscaux ; il a officiellement fermé ses portes au 31 décembre 2017. **02)**- La baisse des dossiers dits « *exceptionnels* », comme des redressements touchant des multinationales. Ainsi, les cinq dossiers les plus importants avaient atteint 3,3 milliards d'euros. Ce sont des opérations ponctuelles, qui ne se reproduisent pas forcément et mécaniquement d'une année sur l'autre. **La collecte des impôts** recouverts par la DGFIP, elle, a connu une hausse (601 milliards d'euros en 2017, contre 594 milliards en 2016). **01)**- **L'impôt sur le revenu** : il a rapporté 77,6 milliards en 2017 (contre 76,5 milliards en 2016). **02)**- **L'impôt sur les sociétés** : il a rapporté 64,8 milliards d'euros en 2017, contre 56,6 milliards en 2016). **03)**- **L'impôt sur la fortune** : à 5 milliards d'euros, les recettes sont restées stables. Pour rappel, cet impôt a été supprimé en 2018.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2018/07/17/97002-20180717FILWWW00109-fiscalite-la-lutte-contre-la-fraude-fiscale-a-moins-rapporte-en-2017.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 17/07/2018, avec AFP)

● Facebook France : 1,9 million d'euros d'impôts seulement

En 2017, **Facebook** (FB) a payé un impôt sur les sociétés de 1,9 million d'euros, pour un chiffre d'affaires de 55,9 millions d'euros (+ 51 %). Selon **l'Expansion**, ce chiffre est « *très loin de la vérité* ». Le calcul : grâce à la publicité, chaque utilisateur européen a fait gagner 23,60 euros en moyenne à FB en 2017. En France, 34 millions de personnes se sont connectées chaque mois. Ce qui signifierait que FB aurait dû déclarer un chiffre d'affaires aux alentours de 800 millions d'euros et aurait dû payer près de 120 millions d'euros d'impôts. Or, il s'avère qu'une grande partie de l'activité réalisée en France est facturée depuis l'Irlande, et que la filiale hexagonale n'est chargée que des services marketing et de recherche et développement. Après Dublin, l'argent est placé via une autre structure aux îles Caïmans. **Laurent Solly**, directeur général de FB France, avait déjà réagi en 2017 : « *A partir de l'année 2018, les revenus de Facebook investis par des entreprises sur le territoire et accompagnés par nos équipes seront déclarés dans le pays. [...] La structure en Irlande est légale mais c'est un changement que l'on fait. On écoute la société* ». Un changement de politique fiscale qui devrait être effective dans une trentaine de pays entre 2018 et le premier semestre 2019. **M. Solly** : « *Nous sommes convaincus que le passage à une structure de vente "acheteur vendeur" locale apportera plus de transparence* ». Depuis plusieurs mois, **Mounir Mahjoubi**, secrétaire d'Etat au numérique souhaite « *que les grands groupes Internet paient un impôt légitime sans utiliser des artifices fiscaux d'évitement* ». Enfin, au niveau européen, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont en train d'élaborer une directive européenne afin de taxer Google, Apple, Facebook et Amazon, directement sur leur chiffre d'affaires plutôt que sur leurs bénéfices.

https://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/facebook-france-seulement-1-9-millions-d-euros-d-impots_2026838.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 20/07/2018, Emmanuel Paquette)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Pourquoi Renault a signé des ventes mondiales record au 1er semestre

Le 16/07/17, Renault a annoncé une augmentation pour le premier semestre de 9,8 % en volume de ses ventes mondiales, soit 2,1 millions de véhicules. Grâce à la Russie (Lada) et à la Chine (grâce aux deux nouvelles marques d'utilitaires, Jinbei et Huasong). En Europe, la croissance de Renault a été de 4,4 % au 1^{er} semestre, grâce aux Clio et Duster. De plus, le groupe reste le leader européen des véhicules électriques (+ 11,6 % en volume et 21,9 % de part de marché).

<https://www.usinenouvelle.com/article/ventes-mondiales-record-au-1er-semestre-avec-la-chine-et-la-russie.N720179>

(Source : www.usinenouvelle.com du 16/07/2018, avec Reuters : Gilles Guillaume, édité par Pascale Denis)

● La grève a coûté 790 millions d'euros à la SNCF

Les mouvements à la SNCF ont représenté 37 journées de grève et ont coûté 790 millions d'euros de perte (21 millions d'euros par jour). Détails des pertes : 600 millions d'euros liés aux activités voyageurs, 60 millions liés au fret. Les 110 millions restants sont dus à une diminution des contributions de la part des autorités organisatrices de transports, « *liée à des baisses de refacturation des péages* ». Enfin, s'ajoute un coût de 160 millions d'euros de mesures commerciales mises en œuvre par la SNCF pour réduire le préjudice subi par ses clients.

[https://www.challenges.fr/entreprise/transports/la-grève-a-coute-790-millions-d-euros-a-la-sncf_602525#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20180720](https://www.challenges.fr/entreprise/transports/la-grève-a-coute-790-millions-d-euros-a-la-sncf_602525#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20180720)

(Source : www.challenges.fr du 20/07/2018)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Hauts-de-Seine. Asnières, Colombes : des emplois à venir sur le chantier du tramway

Des emplois vont être créés sur le chantier du tramway T1 entre les Quatre-Route à Asnières et le parc Lagravère à Colombes. **Caroline Coblentz**, première adjointe de Colombes : « Il s'agit de 13 000 heures de travail dédiées à l'installation du chantier et de la base de vie, et de 17 150 heures de travail pour le lot génie civil, voies-revêtements ». Pour une troisième partie du chantier, le volume d'heures n'a pas encore été établi. Des clauses d'insertion pour l'emploi local (sur Asnières et Colombes) ont été incluses dans la convention signée entre les deux municipalités et la RATP. **Manuel Aeschlimann**, maire d'Asnières : « Ce dispositif est important. Nous essayons ainsi d'ancrer le sentiment dans la population que ce projet est légitime et qu'ils y participent vraiment. On s'efforce également d'intégrer ce genre de clauses dans la plupart des opérations de rénovations urbaines menées dans le quartier ».

[http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/asnieres-colombes-des-emplois-a-venir-sur-le-chantier-du-tramway-16-07-2018-7822788.php#xtor=EREC-1481423605-\[NL92\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/asnieres-colombes-des-emplois-a-venir-sur-le-chantier-du-tramway-16-07-2018-7822788.php#xtor=EREC-1481423605-[NL92]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 16/07/2018, Olivier Bureau et Adeline Daboval)

LEGISLATION / RAPPORTS DIVERS

● Tout sur le rapport CAP22

Le rapport d'experts sur la réforme de l'Etat a été publié par le syndicat Solidaires Finances publiques. Le rapport dans sa totalité ci-dessous.

→ **Action publique 2022. Service public, se réinventer pour mieux servir. Nos 22 propositions pour changer de modèle.** :

→ https://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/20_07_2018_12_52_59Rapport_CAP22.pdf

→ <https://www.acteurspublics.com/2018/07/20/tout-sur-le-rapport-cap22>

(Source : www.acteurspublics.com du 20/07/2018)

Prochain numéro du Crible Le 4 septembre 2018

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-

France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : Didier Malric

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr